

Association Canine Territoriale du Bourbonnais

Zone d'action : Le Département de l'Allier - affiliée à la Société Centrale Canine



MONTLUCON (03)

PARC DES EXPOSITIONS (CIMEXPO)
Rue Eugène Sue – 03100 MONTLUCON

SEANCE DE CONFIRMATION TOUTES RACES

SAMEDI 18 MARS 2023 – de 14 à 16 Heures 30

Race

Sexe femelle Né(e) le

N° Tatouage ou puce

N° LOF
LOF numéro qui se trouve au-dessus ou au dessous du nom du chien sur le certificat de naissance

Nom du chien

Nom et Prénom du propriétaire

Adresse

Code postal Ville Tél

Mail

ATTENTION: Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée, quelques jours avant la manifestation

ENGAGEMENT : 35 euros

Adhérent à l'Association les AUVERGNATS : 30 euros, précisez N° Carte

Engagement et paiement à retourner à
l'ACT du BOURBONNAIS – BP 104 – 03600 COMMENTRY
AVANT LE 10 MARS 2023

RENSEIGNEMENTS au 06.81.04.05.58 ou email ; adriennebismara@aol.com

A SAVOIR

Pièces indispensables pour la confirmation	Age minimum exigé pour la confirmation 12 mois sauf
<p>Votre chien doit être identifié par transpondeur ou avoir un tatouage visible.</p> <p>Vous devez avoir avec vous :</p> <ul style="list-style-type: none">- la carte d'identification de votre chien,-Le carnet de santé de votre chien,-Le certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de deuxième catégorie-Le certificat de naissance de votre chien. <p>Si besoin, Nous vous donnerons sur place l'imprimé de demande de confirmation que vous remplirez avant de présenter votre chien au juge</p>	<p>Groupe 1 : Berger Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres : 15 mois</p> <p>Groupe 2 : Schnauzer Géant, Dogue Allemand, de Bordeaux et du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Matin Espagnol, Montagne et Matin des Pyrénées, Fila</p> <p>Brazileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de l'Alentejo, Castro Laboreiro, St Bernard, Terre Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane</p> <p>Corso, Grand Bouvier Suisse et Bouvier Bernois : 15 mois</p> <p>Groupe 4 : 15 mois</p> <p>Groupe 5 : Chien du Pharaon, Cirneco, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (Moyen et Grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland : 15 mois</p> <p>Groupe 6 : Rhodésian Ridgeback : 15 mois</p> <p>Groupe 8 : Retrievers : 15 mois</p> <p>Groupe 9 : Epagneul Pékinois et Japonais : 10 mois</p> <p>Groupe 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi et Chart Polski : 15 mois</p>

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger.

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière)

BULLETIN D'ADHESION (facultatif)
à l'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE BOURBONNAIS
Coupon à retourner (accompagné du règlement séparé de l'engagement à la confirmation)

Je soussigné,
Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél Adresse mail

Race possédée

CLUB

*Je joins la somme de **14 euros**, en règlement de la cotisation 2023, à l'ACT du BOURBONNAIS*

Fait à, leSignature :